

COALITION D'ACTION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU SEXE DE WINNIPEG (SWWAC) : MÉMOIRE CONCERNANT LA MOTION DU COMITÉ DE LA CONDITION FÉMININE SUR LA TRAITE DES PERSONNES

La mission de la SWWAC n'est pas de lutter contre les travailleurs du sexe, mais contre leur exploitation. Nous avons quelques recommandations à formuler si le Comité souhaite que les personnes victimes de travail forcé puissent demander de l'aide. Nous vous exhortons à éliminer les obstacles plutôt qu'à créer de nouvelles lois pénales.

1. Dépénalisation du travail du sexe

Il ne s'agit pas d'une idée radicale. La Nouvelle-Zélande a dépénalisé le travail du sexe il y a 20 ans¹. Récemment, certaines parties de l'Australie² ont fait de même.

La dépénalisation est la suppression de *toutes les* lois spécifiques au travail sexuel. Les travailleurs seraient libres de créer des syndicats et d'y adhérer, de travailler ensemble s'ils le souhaitent, de communiquer librement avec les clients et les autres travailleurs, de se protéger mutuellement grâce à des mesures de sécurité essentielles comme des appels sécuritaires et de signaler les abus qu'ils subissent sans crainte d'être arrêtés eux-mêmes. Dans le cadre d'une dépénalisation totale, les travailleurs seraient libres d'embaucher n'importe quel personnel pour les aider dans leur travail, y compris des postes qui renforcent la sécurité, comme les agents de sécurité, les chauffeurs et le personnel administratif.

La légalisation constitue une démarche différente et permet toujours l'exploitation des travailleurs qui ne peuvent pas obtenir un permis de travail légal. Les travailleurs qui ne respectent pas ces règles sont passibles d'amendes ou de sanctions pénales, ce qui signifie une fois de plus que les travailleurs les plus vulnérables qui ne peuvent pas obtenir un permis ou n'en ont pas les moyens sont exposés à des risques. Nous ne préconisons pas la légalisation.

Vous pouvez en lire plus ici : <https://sexworklawreform.com/recommendations/>

2. Initiatives d'accès sans crainte

Les groupes de travailleurs de l'industrie du sexe migrants tels que Butterfly plaident en faveur d'initiatives d'accès sans crainte³, ce qui signifie que les personnes dont le statut d'immigration est incertain ou inexistant peuvent accéder aux services de police sans craindre d'être expulsées.

Il est important de comprendre que de nombreuses personnes qui ont déménagé au Canada sans statut d'immigration ou avec un statut d'immigration incertain ne cherchent souvent pas à retourner à l'endroit qu'elles ont quitté. Elles ont peut-être fondé des familles, bâti une communauté ou ont une myriade d'autres raisons de vouloir rester ici, au Canada. Lorsque c'est le cas et que cette personne est victime d'abus, elle est confrontée à un choix impossible : rester silencieuse ou demander de l'aide et être expulsée. L'accès sans crainte peut éliminer cette barrière, relativement rapidement et facilement.

Le Canada choisit sciemment de favoriser des conditions de travail qui mènent à l'exploitation de tous les travailleurs dans toutes les industries, en mettant en place des barrières pour l'obtention du statut de résident permanent ou de la citoyenneté. Chaque décision en matière d'immigration a des conséquences et chaque politique crée ou atténue des risques de diverses manières. Le Canada doit équilibrer le prix des longs délais d'attente et du rejet des demandes, et si la réponse est « nous ne pouvons tout simplement pas changer la politique d'immigration », le gouvernement doit alors assumer sa responsabilité lorsqu'il est lui-même la cause de la traite de personnes.

¹ Parlement de la Nouvelle-Zélande, « Prostitution law reform in New Zealand », juillet 2012, <https://www.parliament.nz/mi/pb/research-papers/document/00PLSocRP12051/prostitution-law-reform-in-new-zealand>.

² Gouvernement de Victoria, « Decriminalizing sex work in Victoria », 13 juillet 2022, <https://www.vic.gov.au/review-make-recommendations-decriminalisation-sex-work>.

³ Matt Robinson, « City of Vancouver grants access without fear », 6 avril 2016, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/access-without-fear-police-create-for-undocumented-immigrants-1.4750494>.

3. Il faut s'abstenir de promulguer des politiques et des lois numériques irréflechies de lutte contre le trafic d'êtres humains. Elles tuent.

Nous prendrons l'exemple, aux États-Unis, de la loi « Stop Enabling Sex Traffickers Act » (loi sur l'interdiction des trafiquants sexuels) et de la loi « Allow States to Fight online sex trafficking Act » (loi autorisant les États à lutter contre les trafiquants sexuels en ligne). Ces deux textes de loi, instaurés en 2018, ont été inspirés par la même peur de la traite des personnes à des fins sexuelles que celle qui est probablement à l'origine de cette motion⁴. Ces lois visaient les personnes qui publiaient, sur des plateformes en ligne, des messages concernant des services sexuels. L'idée serait que si les gens ne peuvent plus publier en ligne des messages concernant des services sexuels, alors ils ne pourront pas être victimes de traite en ligne. Ce sont des lois qui visent à mettre fin à la demande.

Ces lois bipartisanes ont aggravé la situation de tout le monde, qu'il s'agisse de travailleurs du sexe, de personnes soumises au travail forcé ou de gens ordinaires dans le monde entier. Elles ont rendu plus difficile pour les forces de l'ordre de trouver des personnes réellement touchées par l'exploitation⁵ et ont forcé certains travailleurs du sexe à retourner dans la rue ou à faire leurs transactions en personne, ce qui est plus risqué que lorsqu'ils travaillaient en ligne. Cette situation a démoralisé les communautés et rendu plus difficile la communication des limites aux clients.

Les lois ont entraîné la fermeture de sites Web dont les travailleurs du sexe se servaient et qui avaient réduit les taux de féminicides⁶. Maintenant, les sites ont disparu, ce qui menace de ramener les taux de meurtre des femmes à des niveaux d'avant ces deux lois américaines. Dit en termes simples : cette tactique « anti-traite des personnes » cause la mort.

Certains politiciens font maintenant pression pour abroger ces lois, alors qu'ils avaient initialement voté en leur faveur⁷. Cela illustre l'attrait qu'il y a à vouloir aider les personnes vulnérables, mais à ne pas écouter lorsque les personnes qui seront affectées s'expriment.

Il est important de noter que cela a également nui aux personnes qui ne sont pas des travailleurs du sexe. En effet, comme les plateformes tentent d'éviter la responsabilité en bloquant tout contenu qui pourrait être considéré comme sexuel, on ne peut y publier des photos d'allaitement ou parler de son parcours de personnes transgenres, et il est plus difficile d'accéder à des éducateurs en santé et bien-être sexuel. En dépit de tous les préjudices qu'elles ont causés, les lois elles-mêmes n'ont servi qu'une seule fois à pour poursuivre une infraction de traite de personnes⁸.

4. Revenu minimum vital garanti

Ce que les gens veulent lorsqu'ils cherchent un emploi, c'est gagner de l'argent. Ils souhaitent payer leur logement, leur nourriture et aspirent à la même chose que nous tous : une bonne vie. Tenter de mettre fin au travail du sexe, une industrie largement composée de femmes et de personnes 2ELGBTQI+*, c'est s'attaquer à l'un des moyens d'accéder à l'argent dans notre société capitaliste. Soyons clairs : nous ne prétendons pas que nous pouvons toujours faire pression pour mettre fin au commerce du sexe tant qu'il existe un revenu minimum vital garanti. Ce que nous disons, c'est que si votre objectif est d'attraper les personnes qui ne veulent pas être là, vous devez vous pencher sur les choix que les gens ont réellement et sur ceux qu'ils doivent faire pour vivre.

⁴ Carly Daniel-Hughes, « How Evangelical Women To Take Over the Sex Work Debate », 15 janvier 2018, *The Tye*, <https://thetyee.ca/Opinion/2018/01/15/Sex-Work-Debate-Evangelical-Women/>.

⁵ Danielle Blunt et Ariel Wolf, « Erased: The impact of FOSTA-SESTA and the removal of Backpage », 2020, <https://hackinghustling.org/erased-the-impact-of-fosta-sesta-2020/>.

⁶ Samantha LN Tjaden, « Negotiated Safety? Did backpage.com Reduce Female Homicide Rates », 6 avril 2022, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/10887679221078966?icid=int.sj-abstract.citing-articles.18>.

⁷ Mike Masnick, « AOC Supports Full Repeal of FOSTA », 10 février 2020, <https://www.techdirt.com/2020/02/10/aoc-supports-full-repeal-fosta/>.

⁸ Adi Roberston, « Internet sex trafficking law FOSTA-SESTA is almost never used, says government report », 24 juin 2021, <https://www.theverge.com/2021/6/24/22546984/fosta-sesta-section-230-carveout-gao-report-prosecutions>.



Voir également les études suivantes :

- Hope Restored Canada, « Human Trafficking in the Prairie Provinces », septembre 2022, https://drive.google.com/file/d/1wh-M8f_DZo0Pnynwvhn5r7v-IN6o9b4/view.
- Danielle Blunt et Ariel Wolf, « Erased: The impact of FOSTA-SESTA and the removal of Backpage », 2020, <https://hackinghustling.org/erased-the-impact-of-fosta-sesta-2020/>.